



AGENTS DE CONDUITE

PÉNIBILITÉ & ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE CARRIÈRE

L'UNSA, REÇUE LE 10 AVRIL

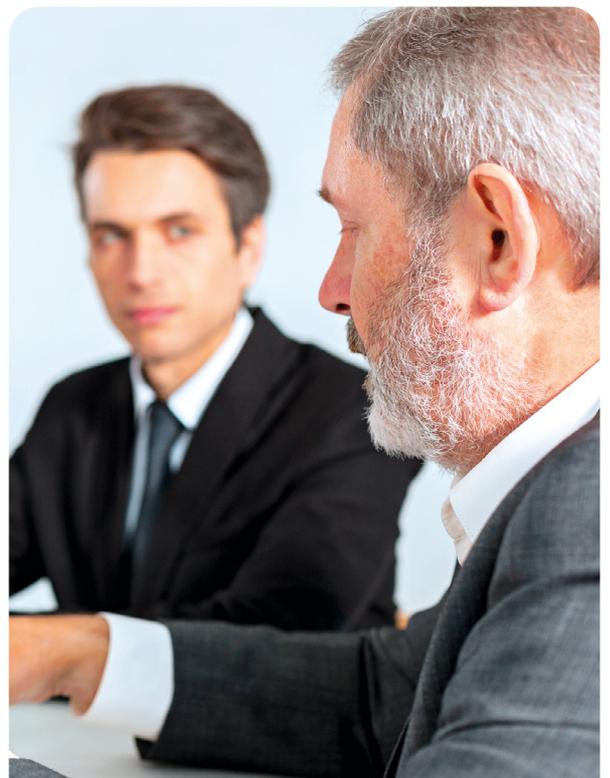
Lors de la bilatérale du 26 mars sur les fins de carrière, l'UNSA a rappelé qu'elle a combattu sans relâche et dans l'unité la dernière réforme des retraites injuste et injustifiée. La délégation a porté de nombreuses revendications métier et les portera de nouveau lors de la table ronde du 10 avril prochain.

POUR LES STATUTAIRES

- **La mise en place** d'un entretien biennal à partir de 50 ans, en vue notamment de permettre à chaque salarié de faire le point sur son exposition à la pénibilité.
- **Ajout d'autres emplois repères** à la liste des 81 emplois à pénibilité avérée actuelle.
- **Augmentation des taux** de pénibilité.
- **Facilitation du rachat** des trimestres d'étude par la mise en place d'une aide de l'entreprise.
- **Rachat des trimestres** d'apprentissage SNCF au régime spécial SNCF (*en savoir plus* : <https://shorturl.at/FHJQ4>).
- **Déclenchement** des dispositifs MST 2 dans le cadre de la prolongation d'activité des agents non plus au-delà de l'âge d'ouverture du droit à pension, mais dès 52 ans.
- **Adaptation du dispositif légal** de retraite progressive pour tous les salariés, en proposant

une indemnité de retraite progressive et la prise en charge par la SNCF de la cotisation assurance vieillesse à taux plein.

- **Amélioration des dispositifs** fin de carrière CPA et TPFC (*en savoir plus* : <https://shorturl.at/qSUW3>).
- **Ouverture des échelons** d'ancienneté au-delà du neuvième échelon.
- **Meilleur système de sécurisation** de la prime de traction afin d'améliorer la prime garantie et de reconnaître les spécificités du métier.
- **Transposer l'évolution** de la grille des salaires aux classes 3, 4 et 5 :
 - › **classe TA** : évolution de la PR 9 à 16 ;
 - › **classe TB** : évolution de la PR 13 à 23. ...



UNSA-FERROVIAIRE



...

POUR LES CONTRACTUELS

- **Mise en place** d'une commission paritaire portant sur l'étude des rémunérations.
- **Un suivi annuel** des mesures salariales.
- **L'indexation des salaires** minimaux SNCF / EFP sur l'évolution des

rémunérations annuelles garanties (RAG) de la branche ferroviaire.

- **La création d'un véritable** entretien salarial accompagné d'un représentant du personnel de son choix.
- **Retour d'un système** de bonification traction pour tous. Les ADC contractuels embauchés après le 31 décembre 2019 ne bénéficient d'aucun système permettant d'anticiper leur fin de carrière.

FOCUS SUR LES TRAVAUX À VENIR

- **Travaux avec l'État** sur la possibilité de racheter les trimestres d'apprentissage SNCF au régime spécial (finalisation envisagée courant 2024).
- **Évolution de la liste** des emplois à pénibilité avérée.
- **Évolution** des dispositifs CPA et TPFC.

L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL EN FIN DE CARRIÈRE L'UNSA-FERROVIAIRE DEMANDE UNE NOUVELLE NÉGOCIATION !

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX DISPOSITIFS OU RENFORCER CEUX SOUS-UTILISÉS ACTUELLEMENT

- **Créer un dispositif** de dispense d'activité de fin de carrière pouvant aller jusqu'à 48 mois pour tous les salariés à trois ans maximum de l'âge du départ à la retraite à taux plein, indemnisé à 75 % de la rémunération brute annuelle.



- **Adapter le dispositif légal** de retraite progressive pour tous les salariés, en proposant une indemnité de retraite progressive et la prise en charge par la SNCF de la cotisation assurance vieillesse à taux plein.
- **Rendre plus attractif** le TPFC senior (aujourd'hui travaillé et payé 32 heures et cotisé 35 heures).

AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ (CPA)

- **Une formule** fixe pouvant aller jusqu'à 24 mois au lieu de 12, accessible à tout salarié.
- **Une formule** de 12 à 48 mois pour tout agent ayant occupé au moins 20 ans un poste à pénibilité avérée.
- **Une réévaluation** de l'indemnité CPA hors pénibilité de 10 à 20 % et de l'indemnité CPA pénibilité de 25 à 35 %.



UNSA-FERROVIAIRE